



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 132-2021



Précision — La demande de dérogation mineure décrite dans le présent avis est la même que celle qui avait été annoncée pour la séance du conseil du 6 octobre 2026. Son examen ayant été reporté, elle sera présentée à la séance du 2 novembre 2026. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle demande.

Prenez avis que le 2 novembre 2026, dans la salle des délibérations du conseil, située à l'hôtel de ville au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, se tiendra une séance du conseil municipal de la Municipalité de Frelighsburg à compter de 19h, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation suivante :

NATURE DE LA DEMANDE

Demande de dérogation mineure visant à autoriser le lotissement d'un terrain ayant un frontage de 55,68 m et un autre de 53,29 m. L'article 37 du règlement sur le lotissement 132-2021 fixe un frontage minimal de 75 m pour un terrain non desservi en zone CONS-2.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 187 chemin du Pinacle

Lot no. 5 896 803

Matricule : 6391-73-7749



DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.

Maike Storks
Directrice générale adjointe
Greffière adjointe